

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

• France

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

85

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1979

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
	0 / 0	?	?	?	
	0 / 0	?	?	?	
Abri de Cro-Magnon, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.94 / 1.01	0	0	0	1979
Abri du Poisson, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.944 / 0.998	0	0	0	1979
Font de Gaume, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.937 / 1.027	0	0	0	1979
La Micoque, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.958 / 1.007	0	0	0	1979
La Mouthe, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.925 / 1.021	0	0	0	1979
Laugerie basse, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.951 / 0.999	0	0	0	1979
Laugerie haute, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.953 / 1.003	0	0	0	1979
Le Grand Roc, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.95 / 0.998	0	0	0	1979
Les Combarelles, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	44.944 / 1.042	0	0	0	1979

Le Cap Blanc, Marquay, Dordogne, Aquitaine, France	44.946 / 1.097	0	0	0	1979
Lascaux, Montignac, Dordogne, Aquitaine, France	45.054 / 1.17	0	0	0	1979
Cro de Granville (cro de Rouffignac), Rouffignac-Saint-Cernin-de-Réilhac, Dordogne, Aquitaine, France	45.009 / 0.988	0	0	0	1979
Roc de Saint-Cirq, Saint-Cirq, Dordogne, Aquitaine, France	44.926 / 0.967	0	0	0	1979
Le Moustier, Saint-Léon-sur-Vézère, Dordogne, Aquitaine, France	44.994 / 1.06	0	0	0	1979
La Madeleine, Tursac, Dordogne, Aquitaine, France	44.967 / 1.036	0	0	0	1979
Total (ha)		0			

Commentaire

Dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, les limites ont été clarifiées et les superficies ci-dessous restent à valider par le Comité du patrimoine mondial Abri de Cro-Magnon : 0,636 ha Abri du Poisson : 0,035 Font de Gaume : 5,216 La Micoque : 0,345 La Mouthe : 4,316 Laugerie basse : 0,730 Laugerie haute : 0,301 Le Grand Roc : 1,023 Les Combarelles : 4,095 La Cap Blanc : 1,808 Lascaux : 34,34 Cro de Granville : 51,76 Roc de Saint-Cirq : 0,245 Le Moustier : 0,227 La Madeleine : 0,656

1.4 - Carte(s)

Commentaire

L'Etat-partie a établi en novembre 2012 une cartographie numérique présentant les délimitations des composantes du bien inscrit et de sa zone tampon sur la Liste en 1979. Cet état de la cartographie va être transmis au Centre du patrimoine mondial en 2013.

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

• Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

• Béatrice Boisson-Saint-Martin
Ministère de la culture et de la communication
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO
Département des affaires européennes et internationales

Commentaire

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6

rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1
40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-
martin@culture.gouv.fr

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

• Alain Rieu

Conservateur régional des monuments historiques
DRAC Aquitaine

Commentaire

Ajouter les propriétaires fonciers suivants : -abri du Cap Blanc
propriétaire public : Ministère de la Culture et de la
communication - grotte du Grand Roc propriétaire : public :
Conseil général de Dordogne - Laugerie Basse : propriétaire
public : Conseil général de Dordogne -Grotte de la Mouthe:
propriétaire privé : M DAZAT - abri de Cro-Magnon
propriétaire : particulier : M. TOURON - le Roc de Saint Cirq
du Bugue : propriétaire : particulier ;, M. TOURON

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World
Heritage Collection](#)
2. eyzies.monuments-nationaux.fr
3. [Portal to the Heritage of Astronomy](#)

Commentaire

<http://www.grands-sites-archeologiques.culture.fr/>
<http://www.lascaux.culture.fr>
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-
secteurs/Archeologie](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-
secteurs/Archeologie) <http://eyzies.monuments-nationaux.fr/fr/>
[http://www.musee-
prehistoire-eyzies.fr/](http://www.musee-prehistoire-eyzies.fr/) [http://www.pole-
prehistoire.com/](http://www.pole-
prehistoire.com/)

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Commentaire

L'Etat partie a transmis fin 2012 au centre du patrimoine
mondial une déclaration rétrospective de valeur universelle
exceptionnelle qui doit être validée par le Comité.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(i)(iii)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

Attributs du critère (i) / représenter un chef-d'œuvre du génie
créateur humain : L'ensemble des sites du bien illustre toute la
variété des expressions artistiques maîtrisées dans toutes ses
dimensions par l'Homme dès la Préhistoire : - Les peintures
pariétales de la grotte de Lascaux (commune de Montignac)
comptent près de 600 représentations, particulièrement des
figures animales, cheval, cerf, aurochs, bouquetin, bison,
carnivore, dont la précision de l'observation, la richesse des
coloris, la vivacité du rendu et la diversité des techniques
graphiques sont spectaculaires. - Les ensembles gravés ou

dessinés d'un geste spontané du Cro de Granville (commune
de Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac) rassemblent plus de
250 figurations animales, dont la « frise des dix mammoths »
ou le Grand Plafond sur lequel les représentations de 65
animaux sont concentrées (chevaux, bisons, rhinocéros,
bouquetins, mammoths). Les figures de mammoth sont
dominantes dans cette cavité également fréquentée par l'ours.
- Les oeuvres polychromes de la grotte de Font-de-Gaume
(commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil) font partie d'un
ensemble de plus de 250 figurations ou signes peints ou
gravés. S'organisent en compositions ou scènes, chevaux,
cervidés, mammoths, bisons, un rhinocéros, figurations
humaines stylisées. Une frise de bisons se superpose sur
plusieurs dizaines de mètres, à celle d'une file de
mammoths. - La grotte des Combarelles (commune des
Eyzies-de-Tayac-Sireuil) abrite plus de 800 figurations
pariétales, majoritairement gravées et offre une riche diversité
du bestiaire et des figurations humaines stylisées. - Les
ensembles figurés de la grotte de La Mouthe (commune des
Eyzies-de-Tayac-Sireuil) rassemblent plus de 200 gravures et
peintures de bisons, chevaux, rennes, félins, loup mais aussi
un tectiforme de grande taille gravé et peint. - L'abri de Cap-
Blanc (commune de Marquay) abrite une frise monumentale
de chevaux en haut-relief découvert dans son contexte
archéologique. - Le registre pariétal du Roc de Saint-Cirq, se
distingue par une représentation humaine, dite « le sorcier ».
Attributs du critère (iii) / apporter un témoignage unique ou du
moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une
civilisation vivante ou disparue : L'ensemble des sites du bien
illustrent différents types d'occupation du territoire pendant la
Préhistoire attestés par : des gisements et abris qui recèlent
des vestiges des traces d'activités humaines domestiques
(lieu de production et d'utilisation d'outils ou armes,
« habitats » comme les foyers) auxquelles peuvent être
associées des traces d'activités symboliques (sépultures,
parure, art mobilier et pariétal) : abri de Cro-Magnon, abri du
Poisson, Laugerie-Haute, Laugerie-Basse, abri du Cap blanc
ou les gisements de la Micoque, de la Madeleine ou du
Moustier. des grottes ornées ou sites d'expression
symboliques quelquefois assimilés à des « sanctuaires » :
Lascaux, les Combarelles, Font-de-Gaume, la Mouthe,
Rouffignac, Roc de Saint-Cirq.

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

La DVUE reflète l'état de la connaissance archéologique en
1979. L'occupation paléolithique est d'une incomparable
densité, forte de plusieurs centaines de gisements de tous
types (ateliers, aires d'exploitation de la matière première,
habitats, haltes de chasse, ...etc) et de plusieurs dizaines de
grottes ornées et lieux funéraires, car, la recherche
archéologique s'y est intensifiée et professionnalisée ces
trente dernières années. Ceci renforce le caractère d'épicentre
d'une province préhistorique, véritable sanctuaire permettant
d'aborder toutes les facettes des premières humanités qu'est
la vallée de la Vézère. Actuellement illustré par 14 sites
emblématiques – la grotte du Grand Roc, non anthropisée,
devrait être supprimée de la liste UNESCO – pourraient
s'ajouter, sur le même bassin versant, des sites comme l'Abri
Pataud, La Ferrassie, le Roc de Marsal, Regourdou, Bernifal,
l'ensemble Castel-Merle, Laussel,... de même que les sites
très proches également mais tributaires de la Dordogne et de
ses affluents : le Pech de l'Aze, Combe Grenal, La Gane, La
Gravette, Cussac, et bien d'autres...du bassin versant de la
Vézère comme le berceau historique de l'archéologie
préhistorique. Une telle situation s'explique parfaitement par

des conditions générales de conservation favorable et une tradition de recherche scientifique qui remonte au tout début du XIXe siècle. La région abrite ainsi toute une série de sites, comportant des stratigraphies de références mondialement connues et très souvent éponymes (Le Moustier, La Micoque, La Madeleine, ...etc). Une étape majeure est en effet franchie par les néandertaliens avec l'acquisition de l'expression symbolique funéraire (religion et perception de l'au-delà) illustré par les sites du Moustier, La Ferrassie, ...etc vers -80 000 Une autre, tout aussi extraordinaire, est celle de l'acquisition de l'expression symbolique graphique, art mobilier et pariétal, par les hommes modernes avec Lascaux, Font de Gaume, Combarelles, Cap Blanc, Rouffignac, La Madeleine, Laugerie-Basse...etc. Cet art, souvent monumental, s'étend ainsi en vallée Vézère sur plus de 25 millénaires, de -35 000 à -10 000 avant JC. Cette région voit également parfaitement exprimée la cohabitation de deux humanités différentes, l'homme de Néandertal et l'homme de Cro-Magnon, avant la disparition du premier vers 40 000 avant JC. La vallée de la Vézère apparaît comme un lieu exemplaire pour la conservation et la diffusion au public du patrimoine culturel des derniers chasseurs-cueilleurs du Paléolithique. La première loi protégeant le patrimoine immobilier est en effet promulguée en 1913 à la suite de la tentative de destruction de la sculpture de « l'Abri du Poisson » tandis que sur place, aux Eyzies de Tayac, le Musée National de Préhistoire, également né en 1913, rassemble et présente au public les premières collections préhistoriques françaises – des millions d'objets- exhumées des plus importants gisements locaux, régionaux et nationaux. La cohérence de cet ensemble documenté mérite d'être soutenue dans le cadre de la définition du bien aussi bien pour en sauvegarder l'intégrité que pour sa restitution auprès des publics, notamment lors de la mise en œuvre du plan de gestion.

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

La vallée de la Vézère est un territoire préhistorique privilégié qui comporte plus de 150 gisements remontant jusqu'au Paléolithique et une trentaine de grottes ornées. Lors de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial survenue en 1979, seuls quinze sites particulièrement représentatifs avaient été sélectionnés. Depuis lors, la connaissance scientifique de la préhistoire ayant évolué, d'autres sites, gisements, abris ou grottes ornées, complémentaires et singulièrement signifiants, pourraient légitimement enrichir cette sélection, permettant une actualisation et un approfondissement de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle du bien, qui reste néanmoins immuable.

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact					Origine
3.1	Habitat et développement						
3.1.1	Habitat						
3.1.2	Développement commercial						
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs						
3.2	Infrastructures de transport						
3.2.1	Infrastructures de transport de surface						
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport						
3.4	Pollution						
3.4.2	Pollution des eaux souterraines						
3.4.3	Pollution des eaux de surface						
3.4.6	Apport excessif d'énergie						
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique						
3.7.2	Humidité relative						
3.7.3	Température						
3.7.4	Radiation/lumière						
3.7.5	Poussière						
3.7.6	Eau (pluie/nappe phréatique)						
3.7.8	Micro-organismes						
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs						
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
3.10.2	Inondations						
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains						
3.11.4	Avalanche/ glissement de terrain						
3.11.5	Erosion et envasement / dépôt						
3.13	Gestion et facteurs institutionnels						
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact						
3.13.3	Activités de gestion						
Légende							

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.4	Pollution				
3.4.6	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité haute	En baisse
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique				
3.7.2	91-100%	En cours	Significatif	Capacité haute	Statique
3.7.3	91-100%	En cours	Significatif	Capacité haute	Statique
3.7.4	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité haute	En baisse
3.7.5	51-90%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité haute	En baisse
3.7.6	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Significatif	Capacité haute	Statique
3.7.8	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Significatif	Capacité haute	Statique
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine				

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité haute	Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

Sur ce bien en série comportant 15 lieux, les problèmes microbiologiques complexes sont suivis et étudiés depuis plus de 10 ans, notamment sur Lascaux. Des rapports spécifiques ont été remis au centre du patrimoine mondial depuis 2005. Les grottes et les gisements font l'objet d'un suivi régulier par les services compétents du ministère de la Culture et aucune altération n'a été notée à ce jour.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le bien **ne possède pas** de zone tampon au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Le bien **ne possède pas** de zones tampons au moment de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

L'Etat-partie a établi une proposition de zone tampon concernant l'ensemble des composantes du bien inscrit sur la Liste en 1979. Cette proposition de zone tampon va être transmise au Centre du patrimoine mondial en 2013.

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Wednesday, December 14, 2005

• Question 6.02

Les 15 sites préhistoriques qui composent le bien "grottes ornées de la Vallée de la Vézère" sont protégés

***au titre des Monuments Historiques (M.H.) : "L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque si le préfet de région n'a pas donné son consentement. Les travaux s'exécutent sous sa surveillance. (Art L. 621-9 du code du patrimoine)".
Plus précisément :

Les Eyzies de Tayac :

- grotte de Font de Gaume
cl. M. H. le 03/07/1902

propriétaire : Ministère de la Culture et de la Communication
- grottes des Combarelles
partiellement cl. M. H. le 12/12/1902 et inscrit le 24/09/1943
propriétaire : Ministère de la Culture et de la Communication

- grotte du Grand Roc

propriétaire : particulier,
- gisement de Laugerie Haute
cl. M. H. les 12/04/1927 et 23/03/1941

propriétaire : Ministère de la Culture et de la Communication
- gisement de Laugerie Basse
cl. M. H. les 25/04/1940 et 23/03/1943

propriétaire : Ministère de la Culture et de la Communication et

- grotte de la Mouthe

cl. M. H. le 11/06/1953

propriétaire : particulier, m. Lapeyre, 24620 Les Eyzies
- abri du Poisson

cl. M. H. les 29/03/1913 et 25/08/1937

propriétaire : Ministère de la Culture et de la Communication
- abri de Cro-Magnon

cl. M. H. le 09/01/1957

propriétaire : particulier,

- gisement de la Micoque

cl. M. H. le 08/03/1922

propriétaire : Ministère de la Culture et de la Communication

Marquay :

- abri du Cap Blanc

cl. M. H. les 28/11/1910 et 13/10/1926

propriétaire : particulier, m. Archambeau, 24200 Sarlat

Montignac sur Vézère :

- grotte de Lascaux

cl. M. H. les 27/12/1940, 08/05/1962 et 05/09/1962

propriétaire : Ministère de la Culture et de la Communication

Rouffignac :

- grotte du Cro de Grandville

cl. M. H. le 20/08/1957

propriétaire : particulier, m. Plassard, 24580 Rouffignac

Saint Cirq du Bugue :

- grotte sous le Roc
cl. M. H. le 19/11/1958

propriétaire : particulier, m. Paluzzano, 24260 Saint-Cirq

Saint Léon sur Vézère :

- gisement du Moustier
cl. M. H. le 15/03/1932

propriétaire : Ministère de la Culture et de la Communication

Tursac :

- gisement de la Madeleine
cl. M. H. le 22/10/1956

propriétaire : particulier, mme Métais, 69004 Lyon

***Au titre des Sites : "Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité ministérielle (code de l'Environnement, art. L 341-10).

Les sites inscrits sur l'inventaire des sites pittoresques ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sans que l'administration en soit avisée quatre mois à l'avance (code de l'Environnement, art. L 341-1)".

Plus précisément :

- Site du Grand Roc et de Laugerie, décret du 5 décembre 1977

- Ensemble des abords de la grotte de La Mouthe, arrêté ministériel du 6 juillet 1982, extension par décret du 7 octobre 1988

- Colline de Lascaux, décret du 14 octobre 1982 et arrêté ministériel du 16 janvier 1987 portant extension du site de la colline de Lascaux

- Grotte de Font de Gaume, décret du 27 août 1987

- Grotte de Combarelle, décret du 28 août 1987

- Gorges de la Vézère, décret du 18 septembre 1987

- Vallée de la Beune, décret du 19 octobre 1988

- sites inscrits :

outre divers petits sites inscrits, le site inscrit de la vallée de la Beune, de la petite Vézère et de la Vézère - Arrêté ministériel du 20 septembre 1966

Commentaire

Il faudrait modifier les informations actuelles par : Les Eyzies de Tayac : -abri duCap Blanc -propriétaire public : Ministère de la Culture et de la communication - grotte du Grand Roc propriétaire : public : conseil General Dordogne - Laugerie Basse : propriétaire public : Conseil général Dordogne -Grotte de la Mouthe: propriétaire privé : M DAZAT - abri de Cro-Magnon propriétaire : particulier : M. TOURON - Saint Cirq du Bugue : -grotte sous le Roc propriétaire : particulier :, M. TOURON

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent

une base appropriée ou meilleure pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Le bien ne possédait pas de zone tampon au moment de son inscription dans la liste du patrimoine mondial.

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base appropriée ou meilleure pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

Les 15 sites préhistoriques composant le bien bénéficient de la plus forte protection légale en France pour les biens culturels (classement au titre des monuments historiques et pour certains au titre des sites). Pour garantir leur conservation, certaines cavités ne sont pas ouvertes au public par mesure conservatoire, à cause de leur vulnérabilité. L'accès est toujours contingenté. Un suivi de leurs conditions de conservation est assuré par les gestionnaires de ces lieux sous l'égide de l'État avec le concours de la communauté scientifique (Centre national de la Préhistoire, conseil scientifique international de Lascaux, Laboratoire de recherche des Monuments historiques, Université de Bordeaux, ...). Depuis plusieurs années est poursuivie une procédure de mise en place d'une protection de l'ensemble du territoire de la vallée, au titre du Code de l'Environnement (Site classé et sites inscrits complémentaires, Loi 1930, en cours). Ce renforcement de la protection à l'échelle territoriale consacre une entité patrimoniale en tant que telle et s'accompagne d'une démarche de gestion dans le cadre d'une « Opération Grand Site », développant un projet de territoire autour des sites préhistoriques, conciliant l'accueil d'un grand nombre de visiteurs et la préservation des valeurs paysagères et historiques d'une vallée remarquable.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) :
Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Wednesday, December 14, 2005

• **Question 5.05**

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion par l'Etat partie
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection

Précisions sur le système de gestion et sur le coordonnateur du site (Q. 05.06) :

Le site ne dispose pas d'un coordonnateur en titre, compte-tenu de la variété des situations ; cependant l'action du ministère de la culture tant en surveillance, conservation, entretien, (direction régionale des affaires culturelles, service départemental de l'architecture et du patrimoine) qu' en terme d'animation (musée national de préhistoire, centre des monuments nationaux gestionnaire de certains sites) ou de recherche (centre national de la préhistoire) est prépondérante.

Depuis 5 ans l'Etat et les collectivités locales ont mis sur pied un outil de médiation commun, le « pôle international de la préhistoire » (cf. paragraphe 13).

Dans ce système de gestion, le conservateur du musée National de la préhistoire des Eyzies est aussi le responsable désigné par le centre des monuments nationaux pour la gestion des sites relevant du ministère de la culture ; il est donc le principal coordonnateur dans les domaines de la conservation, de la prévention et de la recherche sur le territoire pour le ministère de la culture et joue un grand rôle, en accord avec le PIP (voir art.5.13) dans le domaine de la pédagogie.

Commentaire

completer par: Dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion, et afin de coordonner et d'harmoniser l'action de l'ensemble des intervenants et de fédérer les différents propriétaires et gestionnaires autour d'un projet commun, l'Etat partie a mis en place en 2012 un Comité de suivi du bien présidé par le préfet du département de la Dordogne.

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

Un plan de gestion est en cours d'élaboration; actuellement l'évolution du site est contrôlée par l'application stricte du code du Patrimoine, du code de l'Environnement et du code Rural.

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **n'est que partiellement appliqué**

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il n'existe **pas de plan de travail / plan d'action annuel** bien que ce besoin ait été constaté

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Excellente

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales **contribuent directement** à certaines décisions concernant la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Afin de renforcer son système de gestion, l'Etat-partie élabore actuellement un plan de gestion commun aux 15 sites constituant le bien, qui sera transmis au Centre du patrimoine mondial.

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion

concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	60%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	
Gouvernemental (Local / municipal)	38%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	2%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

Commentaire

Sans objet

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est suffisant** mais un financement supplémentaire permettrait de mener une gestion plus efficace au niveau des meilleures pratiques internationales

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **suffisamment d'équipement** et d'installations

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

Les sites font l'objet de dotations spécifiques, tant pour leur gestion que leur entretien, versées par le ministère chargé de la culture ou par les établissements publics qui en dépendent (Centre des Monuments nationaux). Par ailleurs, depuis le dernier rapport périodique, les autorités nationales et locales ont très largement investi, avec l'aide d'un financement

multilatéral, dans des infrastructures d'accueil et de médiation : 12,3 millions d'euros ont été consacrés à la construction du centre du Pôle international de la Préhistoire, ouvert en 2010, et 22 millions d'euros avaient déjà permis la restructuration en 2004 du Musée national de Préhistoire inauguré dans la commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil. De même, le ministère chargé de la culture a mobilisé sans discontinuité les ressources financières nécessaires aux études et interventions spécifiques dans le traitement de l'évolution pathogène identifiée à Lascaux. Enfin, les sites privés ouverts à la visite assurent leur fonctionnement. Les crédits destinés à la gestion, à la conservation et à l'animation sont ainsi suffisants.

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	80%
Temps partiel	20%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanent	70%
Saisonniers	30%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	100%
Bénévoles	0%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Les ressources humaines sont **adaptées** aux besoins de la gestion

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Excellente
Promotion	Excellente
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Excellente
Education	Excellente
Gestion des visiteurs	Excellente
Conservation	Excellente
Administration	Excellente
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Excellente
Contrôle (gardiens, police)	Excellente

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Excellent
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Excellent
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Bonne

Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan ou programme de développement du savoir faire local est **en place et totalement mis en œuvre**; toutes les compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement et qui prennent la direction dans la gestion

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Les ressources en matière de formation sont assurées par les institutions ou universités locales ou nationales. En matière d'expertise, les institutions suivantes sont présentes en permanence sur les sites préhistoriques constituant le bien : - les services du ministère de la Culture et de ses établissements publics -l'université de Bordeaux 1

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Bibliographie et/ou interventions récentes : Grotte de Lascaux 2011 : Dating the Lascaux cave formation, – Radiocarbon, Vol 53, Nr 3, p. 479-500, Dominique Genty 2009 : An Eulerian/Lagrangian method for the numerical simulation of incompressible convection flows interacting with complex obstacles: Application to the natural convection in the Lascaux cave. International Journal of Heat and Mass Transfert, vol 52, Issues 11-12, p. 2528-2542, Delphine Lacanette et alii 2009 : Les processus de transfert d'eau et de dioxyde de carbone dans l'épikartst, Thèse doctorale, Université Bordeaux 1, 381 p., Benjamin Lopez 2008 : Dictionnaire de Lascaux, Editions Sud Ouest, Brigitte et Gilles Delluc 2007 : Étude des transferts de masse et de chaleur dans la grotte de Lascaux : le suivi climatique et le simulateur, Karstologia, n°50, p19-30, Delphine Lacanette et Philippe Malaurent 2004 : Lascaux, le geste, l'espace et le temps,

Paris, Le Seuil, 273 p. , Norbert Aujoulat Abri de Cap blanc 2010 : Paléogéographie symbolique au Magdalénien moyen. Apport de l'étude des productions graphiques pariétales des abris-sous-roche occupés et sculptés de l'Ouest français (Roc-aux-Sorciers, Chaire-à-Calvin, Reverdit, Cap-Blanc). Thèse de l'université Bordeaux 1, 2 vol., 646 p. : Camille Bourdier Grotte de Combarelles 2010 : Sondage et désobstruction Combarelles III, Jean-Jacques Cleyet-Merle 2007 : Relevé d'art rupestre , études morphométriques des équidés, Olivier Huard Grotte de Fonds-de-Gaume 2009-2010 : Relevé d'art rupestre et prospection, projet ANR MADAPCA : taphonomie des parois, Patrick Paillet 2007 : Relevé d'art rupestre, Olivier Huard Abri de Laugerie-Haute 1999 : sondage, Will Roebroeks 1998 : prélèvement pour datation, Jean-Jacques Cleyet-Merle Grotte de la Mouthe 2007 : Relevé d'art rupestre, Olivier Huard Grotte de Rouffignac 2013 : Micro-analyse in situ sans contact, Ina Reiche / Marine Gaye (en cours) 2009-2010 : Relevé d'art rupestre et prospection, projet ANR MADAPCA : taphonomie des parois, Patrick Paillet 2008 : Relevé d'art rupestre, Olivier Huard 2007 : fouille programmée, Frédéric Plassard (amas de débitage mésolithique) 2005 : Les grottes ornées de Combarelles, Font-de-Gaume, Bernifal et Rouffignac : contexte archéologique, thèmes et style des représentations. Thèse de l'université Bordeaux 1 : Frédéric Plassard Grotte de Saint-Cirq 2010 – 2013 : Relevé d'art rupestre, Romain Pigeaud.

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Bien que les monographies et publications scientifiques soient abondantes, le plan de gestion actuellement en cours d'élaboration prévoit néanmoins l'approfondissement de la connaissance des sites constituant le bien et, collectivement, de la compréhension globale du « territoire préhistorique » de la Vallée de la Vézère, par la définition de problématiques appliquées à l'étude de la Valeur universelle exceptionnelle et la mise en place d'axes de recherche spécifiques au service de sa gestion.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et industries locales	Excellente

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation mais **il ne répond que partiellement aux besoins** et pourrait être amélioré

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais **cela pourrait être amélioré**

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Excellente
Musée de site	Excellente
Guichets d'information	Excellente
Visites guidées	Excellente
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Faible
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Bien que les actions d'éducation, d'information et de sensibilisation soient déjà nombreuses, le plan de gestion actuellement en cours d'élaboration prévoit néanmoins de définir des actions coordonnées à l'échelle des sites constituant le bien, afin de favoriser la compréhension et la transmission de la Valeur universelle exceptionnelle du bien en direction des différents publics.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	En baisse
Il y a deux ans	En baisse
Il y a trois ans	Stationnaire
Il y a quatre ans	Stationnaire
Il y a cinq ans	Stationnaire

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des **améliorations pourraient être apportées**

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a une **excellente coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?

On collecte des droits d'entrée et cela **contribue un peu à la gestion** du bien du patrimoine mondial

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

Plusieurs centaines de milliers de visiteurs se rendent chaque année dans la vallée de la Vézère. Sur le million de touristes fréquentant annuellement le Périgord noir, on estime qu'ils consacrent 20% de leur temps au domaine de la préhistoire. Cependant, certains sites sont fermés au public, car inaccessibles, d'autres le sont encore afin de retarder l'action anthropique sur leur climatologie. Chaque site présente donc une complexité spécifique dans l'accueil des visiteurs. Si les statistiques démontrent une légère baisse de fréquentation, ce recul est en partie dû aux limitations quotidiennes de visiteurs appliquées depuis 2011, comme mesures conservatoires sur les principaux sites des grottes de Combarelles et de Font-de-Gaume. Parallèlement à ces mesures conservatoires, la numérisation 3D des grottes se généralise afin d'en garder une archive numérique mais également en assurer une restitution auprès des publics, notamment pour les zones les plus fragiles ou inaccessibles (Lascaux 4, Font-de-Gaume)

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un suivi considérable, mais il **n'est pas axé sur les besoins de la gestion** et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais **on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs**

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
--	------------

Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Excellente
Chercheurs	Excellente
ONGs	Moyenne
Industrie	Faible
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est **en cours**

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

Les recommandations formulées par le Comité pour le site de Lascaux sont mises en oeuvre. Le dernier rapport sur l'état de conservation de cette grotte remis en janvier 2013 a été analysé par l'ICOMOS et par le centre du patrimoine mondial (cf projet de décision 37 COM 7B.74)

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

Les dégradations d'ordre fongiques qui menacent les peintures de Lascaux, ainsi que la pression due aux visiteurs des grottes ornées, font l'objet d'un suivi constant de la part des autorités locales et nationales chargées du patrimoine. Le plan de gestion actuellement en cours d'élaboration propose de généraliser la définition et l'utilisation d'indicateurs de suivi afin de permettre une évaluation régulière des facteurs affectant le bien et des actions menées.

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

		Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique						
3.7.2	Humidité relative	critères (i) et (iii)	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	En cours , suivi permanent	Ministère de la Culture	l'expérience et la méthodologie définie pour la grotte de Lascaux sont adaptées à chaque site , progressivement et en fonction de leurs caractéristiques Ce facteur est lié au facteur température.
3.7.3	Température	critères (i) et (iii)	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	En cours , suivi permanent	Ministère de la Culture	l'expérience et la méthodologie définie pour la grotte de Lascaux sont adaptées à chaque site , progressivement et en fonction de leurs caractéristiques Ce facteur est lié au facteur humidité relative
3.7.4	Radiation/lumière	critères (i) et (iii)	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	En cours , suivi permanent	Ministère de la Culture	l'expérience et la méthodologie définie pour la grotte de Lascaux sont adaptées à chaque site , progressivement et en fonction de leurs caractéristiques
3.7.5	Poussière	critères (i) et (iii)	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	En cours , suivi permanent	Ministère de la Culture	l'expérience et la méthodologie définie pour la grotte de Lascaux sont adaptées à chaque site , progressivement et en fonction de leurs caractéristiques
3.7.6	Eau (pluie/nappe phréatique)	critères (i) et (iii)	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	En cours , suivi permanent	Ministère de la Culture	l'expérience et la méthodologie définie pour la grotte de Lascaux sont adaptées à chaque site , progressivement et en fonction de leurs caractéristiques
3.7.8	Micro-organismes	critères (i) et (iii)	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	Mise en observation et monitoring régulier pour les sites les plus sensibles	En cours , suivi permanent	Ministère de la Culture	l'expérience et la méthodologie définie pour la grotte de Lascaux sont adaptées à chaque site , progressivement et en fonction de leurs caractéristiques

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons							
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.1.1	Il n'y a pas de zone tampon, et cela constitue un manque	L'Etat proposera dans les prochains mois un périmètre de zone tampon	En cours	Etat, ministère de la Culture	La définition et le contour de la zone tampon sont négociés avec les communautés locales, elle sera couverte par une protection au titre des sites classés et inscrits dont la procédure est en cours.		
4.3 Système de gestion / Plan de gestion							

4.3.6	Il n'existe pas de plan de travail / plan d'action annuel	Dans le cadre du plan de gestion, un plan de travail sera élaboré de façon prioritaire. Cependant, des actions mises en oeuvre du fait de la protection des sites.	2016-2017	L'Etat , ministère de la Culture	Le succès de cette action est conditionnée par une réflexion partagée par les nombreux acteurs concernés
-------	--	--	-----------	----------------------------------	--

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

L'ensemble des acteurs sont conscients de la fragilité de ces sites constituant le bien. L'Etat et en particulier les services du ministère de la Culture, ainsi que la communauté scientifique sont mobilisés au quotidien pour assurer la conservation du bien et préserver son intégrité pour une transmission aux générations futures.

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Pas d'effet
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Pas d'effet
Reconnaissance	Positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Pas d'effet
Coopération internationale	Très positif
Support politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Pas d'effet
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Positif
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

L'impact du statut de patrimoine mondial doit prendre tout son sens sur l'ensemble de la vallée de la Vézère, haut-lieu de la Préhistoire où l'Homme est présent depuis des millénaires. Une extension du bien à d'autres sites préhistoriques doit être envisagée dans ce sens.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Personnel d'autres biens du patrimoine mondial
Communauté locale
Experts extérieurs

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

oui

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très bon
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Bon

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La **totalité** de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La Convention du patrimoine mondial
Le concept de valeur universelle exceptionnelle
La valeur universelle exceptionnelle du bien
Le concept d'intégrité et/ou d'authenticité
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien
La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports
L'efficacité de la gestion

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Excellent
Etat partie	Excellent
Gestionnaires des sites	Excellent
Organisation consultative	Excellent

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

- **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**

Raison de la mise à jour : L'Etat partie a transmis fin

2012 au centre du patrimoine mondial une déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle qui doit être validée par le Comité.

• **Tableau des informations géographiques**

Raison de la mise à jour : Dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, les limites ont été clarifiées et les superficies ci-dessous restent à valider par le Comité du patrimoine mondial Abri de Cro-Magnon : 0,636 ha Abri du Poisson : 0,035 Font de Gaume : 5,216 La Micoque : 0,345 La Mouthe : 4,316 Laugerie basse : 0,730 Laugerie haute : 0,301 Le Grand Roc :1,023 Les Combarelles :4,095 La Cap Blanc :1,808 Lascaux : 34,34 Cro de Granville :51,76 Roc de Saint-Cirq :0,245 Le Moustier : 0,227 La Madeleine :0,656

• **Carte(s)**

Raison de la mise à jour : L'Etat-partie a établi en novembre 2012 une cartographie numérique présentant les délimitations des composantes du bien inscrit et de sa zone tampon sur la Liste en 1979. Cet état de la cartographie va être transmis au Centre du patrimoine mondial en 2013.

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques